

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

| | |
|---------------|----|
| - en exercice | 15 |
| - présents | 10 |
| - votants | 15 |
| - absents | 5 |

Date de convocation :

12 octobre 2020

Date d'affichage :

12 octobre 2020

VOTE

| | |
|--------------|----|
| - POUR | 15 |
| - CONTRE | 0 |
| - ABSTENTION | 0 |

Envoyé en préfecture le 26/10/2020

Reçu en préfecture le 26/10/2020

Affiché le

ID : 005-210501458-20201019-77_2020-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du lundi 19 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le lundi 19 octobre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de réunion de la Maison de la Vallée, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Le Maire.

Présents : Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Anne-Marie MARLETTA – Daniel AUBERT – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL – Jérémy VINCENT

Absents et représentés : Josiane ARNOUX a donné pouvoir à Isabelle DECOLOMBEL – Michel PRETI a donné pouvoir à Rodolphe PAPET – Claude GUET a donné pouvoir à Monique JANIK – Claude ALLAIRE a donné pouvoir à Marc-André DABAT – Thierry BAUD a donné pouvoir à Déborah BELIN

Anne-Marie MARLETTA est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°77/2020 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE SOCIAL PLANETE CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR

Le Maire expose :

Le Centre Social Planète Champsaur Valgaudemar est un lieu où les habitants des deux vallées se mettent en action pour proposer à tous, un accès à la culture, aux sports, aux vacances, aux loisirs, à la réussite scolaire... Et pour animer tout cela, des équipes de bénévoles et de salariés qualifiées et passionnées accompagnent de nombreuses actions et projets.

Dans ce cadre, le centre social intervient sur l'ensemble du territoire du Champsaur et du Valgaudemar.

Afin d'organiser au mieux ces actions sur la commune de St Jean St Nicolas et notamment des ateliers informatiques, un lieu Accueil Parents/enfants et un projet de Repair Café, une convention est établie.

Le Maire fait lecture de la convention.

Le Conseil Municipal délibère et décide :

- ☞ **d'autoriser** le Maire à signer la convention avec le centre social Planète Champsaur Valgaudemar, annexée à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

**LE MAIRE,
Rodolphe PAPET**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

26 OCT. 2020



CONVENTION DE PARTENARIAT entre la Médiathèque et Centre social Planète Champsaur-Valgaudemar

Entre la commune de Saint Jean Saint Nicolas représentée par M. le Maire, Rodolphe PAPET d'une part,

Et

Le Centre social Planète Champsaur, représenté par sa présidente, Mme Marie-Anne BOURGEOIS d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : objet de la convention

La médiathèque municipale de ST JEAN ST NICOLAS service public, est ouverte à l'ensemble de la population de la commune et des environs, enfants et adultes.

Elle se donne également pour mission d'accueillir, dans le cadre d'un partenariat actif, les associations locales et à vocation intercommunale dans le cadre de leurs actions de médiation, en lien et en complément des missions de la médiathèque municipale.

Article 2 – Engagement de la commune

- La commune s'engage à accueillir le centre social Planète Champsaur aux jours et horaires fixés entre les 2 structures d'un commun accord.
- La commune s'engage à prêter la salle d'animation de la médiathèque et l'accès au wifi, aux horaires fixés ensemble.
- La commune réserve un espace pour le dépôt de matériel (LAPE) de l'association.

Article 3 – Engagement du Centre social

- Le centre social s'engage à respecter et faire respecter par leurs adhérents, le fonctionnement de la médiathèque.
- Il reste responsable de l'utilisation de la salle d'animation, de son matériel et de ses adhérents et doit veiller à la mise en œuvre du protocole sanitaire permettant le bon déroulement de l'activité.

Article 4 – Les objectifs

- Favoriser les échanges et valoriser la relation partenariale entre les 2 structures.
- Offrir aux adhérents du centre social, un lieu propice au bon déroulement des ateliers et actions organisés.
- Favoriser l'accès des adhérents du centre social à la médiathèque et ses supports : livres, CD, DVD, jeux... afin de la fréquenter individuellement et/ou en famille et d'utiliser ce lieu comme centre de

ressources, source de loisirs et d'échanges.

-Offrir au public du territoire, des animations coordonnées, notamment dans le cadre du Repair Café.

Article 5 : planning et horaires

-Le mardi de 14h à 16h pour les ateliers informatiques, de septembre à juin (hors vacances scolaires).

-Le jeudi de 14h à 17h pour l'atelier Repair Café, de septembre à juin (hors vacances scolaires).

-Le vendredi de 9h à 12h, 1 fois par mois, dans le cadre du LAPE (Lieu d'Accueil Parents Enfants).

Dans le cas d'une impossibilité de l'une ou l'autre des parties, celle-ci devra prévenir à l'avance de son absence dans un délai raisonnable (minimum la veille), sauf force majeure.

Article 6 : Protocole lié au COVID-19

Le centre social, en tant qu'utilisateur, **est responsable du respect des mesures sanitaires** suivantes :

- se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou par une friction hydro-alcoolique (gel hydro alcoolique que vous mettrez à disposition de vos pratiquants) ;
- se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle ;

Les masques doivent être portés systématiquement par toute personne de plus de onze ans.

La désinfection de la salle d'activité est à la charge de chaque utilisateur qui devra nettoyer les points contacts et aérer régulièrement les locaux.

De plus, la salle d'activité peut accueillir **un nombre d'utilisateurs limité, à savoir 9 personnes.**

Article 7 : validité de la convention

La présente convention est valable pour une durée de 1 an, soit jusqu'en juillet 2021 et prend effet à compter de la date de signature.

Fait à Saint-Jean Saint-Nicolas le

Pour le Centre social:

La présidente,

Mme Marie-Anne BOURGEOIS

Pour la Commune

M. Le Maire,

Rodolphe PAPET